

Ristourne en parts

Un investissement payant!

Par Serge Beaucher

LES RISTOURNES EN PARTS OU L'AVANTAGE CONCRET DE FAIRE PARTIE D'UNE COOPÉRATIVE DE SERVICES FINANCIERS.

Lors de leurs assemblées générales de 2006, 421 caisses ont adopté un règlement leur permettant de verser à leurs membres des ristournes sous forme de parts de capital, plutôt qu'en argent comptant selon la formule traditionnelle. Au moins 70 autres caisses emboîteront le pas dans quelques semaines, à leur assemblée de 2007.

UN 400\$ QUI FAIT DU CHEMIN!

Rappelons que les ristournes correspondent à une partie des excédents que la caisse a réalisés au cours de l'exercice financier précédent et qu'elle redistribue à ses sociétaires, en tant que coopérative. Les membres qui optent pour les ristournes en parts bénéficient d'une majoration de 30% par rapport au montant qu'ils toucheraient normalement. Par exemple, au lieu de recevoir 400\$ en argent comptant, ils acquièrent pour 520\$ de parts de capital, remboursables à la retraite (60 ans), après au moins sept années de détention. À cela s'ajoute annuellement une rémunération en parts équivalente au taux de l'épargne à terme de 1 an, plus 1,3%.

En plus du côté alléchant que représente la bonification de 30%, le membre peut verser ses parts de ristournes dans un régime d'épargne à imposition différée (REER ou autre). Ainsi, tout en contribuant à son épargne-retraite, avec les avantages fiscaux inhérents, il diminue grandement l'inconvénient lié à la durée de détention, puisque les placements dans les REER ont comme horizon l'âge de la retraite. Les ristournes en parts peuvent



GRACIEUSETÉ DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LIMOILOU, QUÉBEC.

Le versement de la ristourne sous forme de parts de capital est voté lors de l'assemblée annuelle de la caisse.

aussi être utilisées pour rembourser un régime d'accès à la propriété (RAP).

Les membres désireux de profiter des avantages de la ristourne en parts peuvent faire connaître leur décision n'importe quand à la caisse.

Même pour une personne qui contribue déjà au maximum à son REER, cette forme de ristourne est avantageuse. «En effet, explique Patrice Denis, conseiller en développement à la direction exécutive Encadrement des risques financiers et Projets spéciaux chez Desjardins, le membre peut effectuer une transaction de substitution qui lui permettra, à la fois, de profiter de la bonification de 30% de sa ristourne et d'encaisser le montant.» Il lui suffit de recevoir sa ristourne en parts en dehors d'un régime enregistré, puis de profiter de l'échéance d'une épargne à terme ou d'un indice boursier dans son REER pour vendre ses parts de ristournes à son REER et retirer un montant équivalent du REER. Si les deux transactions sont faites le même jour, aucune retenue d'impôt ne sera effectuée, puisque le solde du REER n'est pas affecté. «Cette procédure va faire bouler de neige à mesure que les membres

vont en prendre conscience», prédit Patrice Denis.

Tout cela, sans oublier l'avantage coopératif que représentent les ristournes en parts: en optant pour des parts, le membre contribue à l'augmentation de la capitalisation de sa caisse, qui n'aura pas à verser les sommes en argent. Belle façon pour lui de participer au développement de l'entreprise financière dont il est copropriétaire! ▶

RISTOURNES SUR LES FONDS DESJARDINS

En 2006, près de 300 caisses ont versé, pour la première fois, des ristournes sur les fonds Desjardins que détiennent leurs membres. Quelque 10 millions de dollars se sont ainsi ajoutés à plus de 400 millions en ristournes traditionnelles sur l'épargne et le crédit. Pas moins de 278 000 membres en ont profité parmi les 500 000 détenteurs de fonds Desjardins au Québec et en Ontario. En 2007, plusieurs autres caisses ristourneront aussi sur les fonds Desjardins et, en plus, cette ristourne s'étendra à la famille de fonds Nord-Ouest.